

Budget Primitif 2017

Présentation synthétique

I. Eléments de contexte

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée fait partie du réseau national des 45 établissements d'enseignement supérieur artistique spécialité « arts plastiques » placés sous le contrôle pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication.

Ayant pris en 2011 la forme juridique d'Etablissement Public de Coopération Culturelle à l'initiative de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, du Conseil Départemental et de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), l'établissement est aujourd'hui inscrit dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur grâce à l'intégration des formations qu'il dispense dans le schéma Licence-Master-Doctorat (Niveau Master validé et niveau Licence en cours d'évaluation).

L'effectif des étudiants accueillis est relativement stable en raison notamment de contraintes liées au site actuel. Cet effectif devrait évoluer à la hausse à l'occasion de l'installation en 2019 de l'école supérieure d'art et de design dans ses nouveaux locaux au sein du futur quartier de la connaissance et de la créativité.

Effectifs étudiants :

	1ère année	2ème année Art	2ème année Design	3ème année Art	3ème année Design	4ème année Art	5ème année Art	TOTAL
2016 / 2017	46	27	14	32	15	17	8	159
2015 / 2016	49	30	20	34	15	11	9	168
2014 / 2015	53	37	23	25	9	15	6	168
2013 / 2014	55	27	12	33	9	10	9	155

Les étudiants s'inscrivant au concours de 1^{ère} année ont des provenances diverses démontrant un ancrage local et régional assez marqué (46% de varois et 16% issus des autres départements de la Région PACA) mais également une attractivité non négligeable tant au niveau national (26% d'autres régions) qu'international (12%).

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS AUX CONCOURS D'ENTREE EN 1ERE ANNEE	TOTAL	
COMMUNES DE TPM	55	34%
AUTRES COMMUNES DU DEPARTEMENT DU VAR (83)	19	12%
AUTRES DEPARTEMENTS DE LA REGION PACA (04/05/06/13/84)	26	16%
AUTRES REGIONS	41	26%
PAYS DE L'UE	2	1%
AUTRES PAYS	17	11%
TOTAL	160	100%

L'esadtpm dispense trois cursus de formation : deux cycles courts de trois ans conduisant au Diplôme National d'Arts Plastiques (Art) et au Diplôme National d'Arts et Techniques (Design), qui deviendront en 2018 le DNA Option Art ou Option Design et un cycle long de deux années conduisant au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique) valant grade de Master.

L'enseignement y est assuré à la fois par des artistes, des théoriciens et des professionnels engagés dans l'art contemporain, cet enseignement de l'art par l'art opérant un dialogue permanent entre la pratique et la théorie. Le cursus emprunte dès le premier cycle les voies d'une initiation à la recherche, consolidée au fil des semestres par des Ateliers de Recherche et de Création (ARC) et des cours de méthodologie.

Pour assurer ses missions, l'établissement bénéficie principalement de la contribution annuelle de ses membres fondateurs et de ressources propres constituées des frais d'inscription, des produits de la taxe d'apprentissage et du remboursement des services mis à disposition.

II. Priorités du Budget

Comme le précédent, ce budget 2017, le 7ème depuis la transformation de l'établissement sous la forme juridique d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle a été construit dans la double perspective de l'installation future sur le site de de la créativité et de la connaissance d'une part et de la poursuite de la mise en œuvre du projet pédagogique validé par le Conseil d'administration d'autre part.

Il prévoit donc les dépenses nécessaires à une appropriation, par les étudiants, des évolutions des outils numériques et celles permettant leur ouverture à l'actualité artistique contemporaine par le biais de visites d'expositions tant nationales qu'internationales, d'interventions de professionnels extérieurs réputés venant enrichir l'offre pédagogique et l'accès aux dernières parutions d'ouvrages spécialisés. Il prévoit également le développement des partenariats fructueux déjà engagés et le financement d'actions conjointes.

Ces objectifs ambitieux devront être atteints sans qu'ils impactent la masse salariale dont la maîtrise sera poursuivie.

Un effort particulier sera fait au niveau des déplacements pédagogiques en raison d'une actualité un peu exceptionnelle en 2017 avec deux évènements majeurs à Kassel et à Munster en Allemagne à l'occasion de la Documenta et de Skulptur Projekt, temps forts incontournables de l'art contemporain, qui ont lieu respectivement tous les 5 ans et tous les 10 ans.

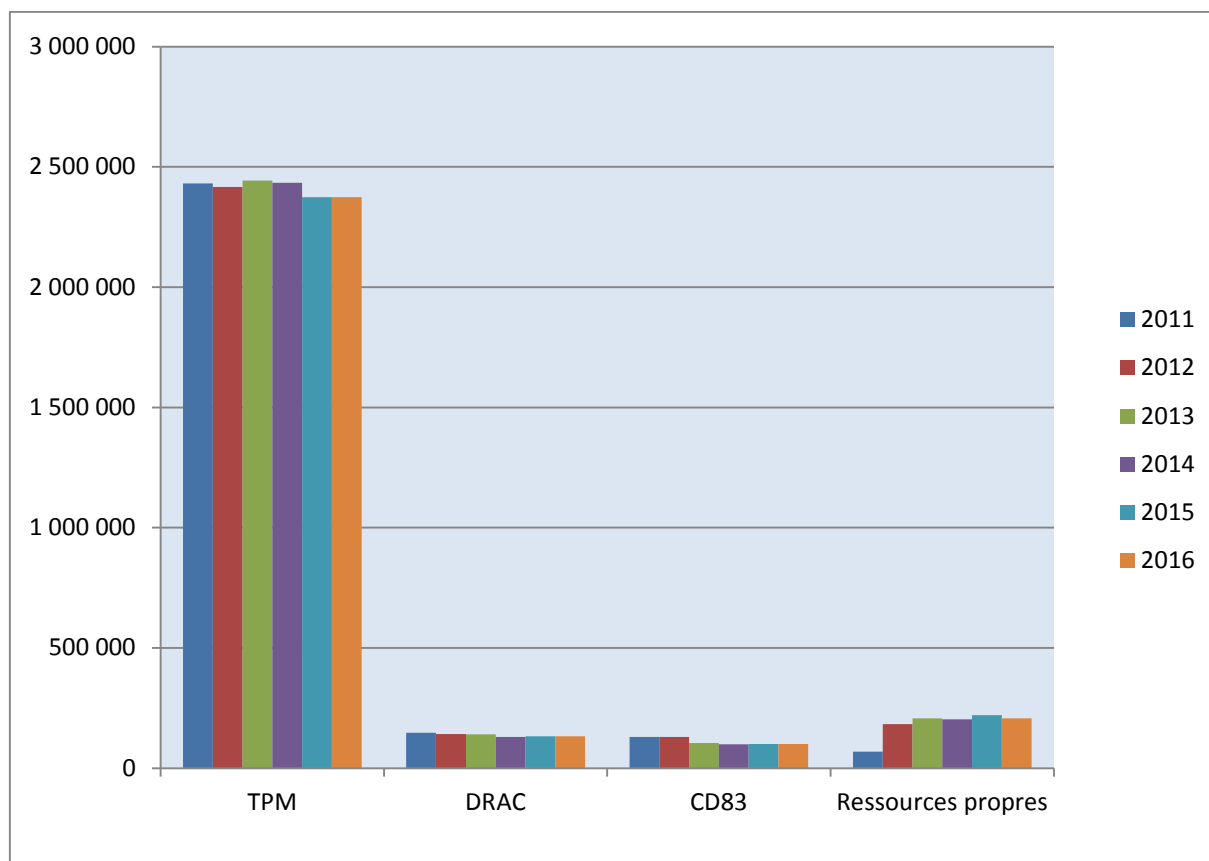
Est également prévue, en 2017, la participation à une exposition regroupant des artistes issus des établissements d'enseignement supérieur artistique de la région PACA dont le nôtre, évènement qui va donner une plus grande visibilité à nos Masters.

Au niveau des investissements, ils vont prioritairement porter sur des licences logicielles que nos étudiants doivent maîtriser tant pour leurs recherches et travaux personnels que pour leur insertion future dans le monde du travail : Solidworks, Rhino, Adobe creative cloud (Photoshop, Illustrator, etc...). Les investissements vont également concerner l'atelier métal, dont l'équipement est actuellement très rudimentaire, pour des dépenses qui ne peuvent attendre 2019. Sont également prévus, au cas par cas, des achats de matériels audiovisuels, informatiques, photographiques et son.

III. Ressources et charges

1. Evolution des recettes :

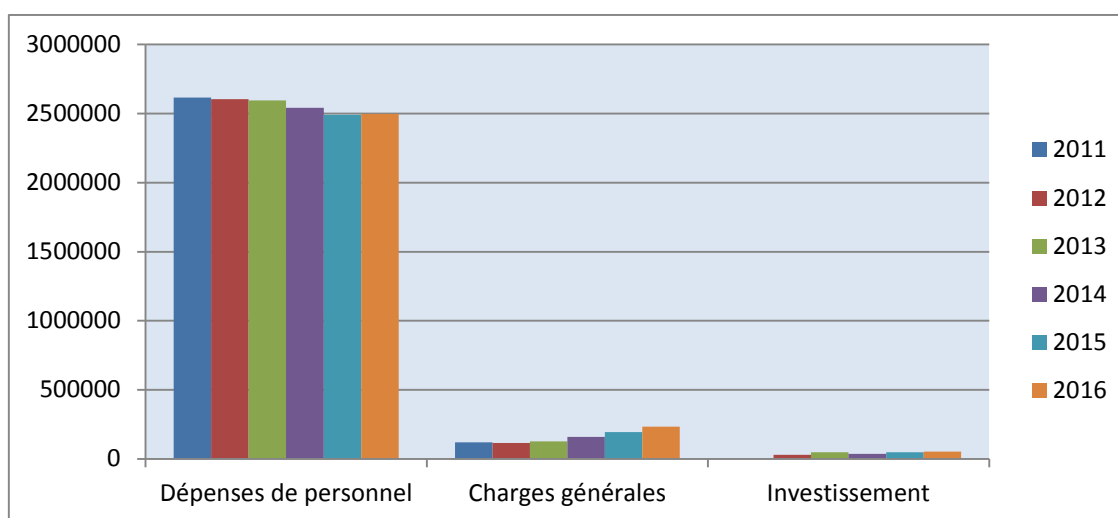
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TPM	2 430 674	2 416 514	2 443 493	2 433 500	2 373 500	2 373 500
CD83	130 000	130 000	105 000	99 000	100 000	100 000
DRAC	147 000	142 000	140 929	130 000	132 700	132 700
Ressources propres	68 922	183 056	207 557	202 663	220 463	206 429
Total	2 776 596	2 871 570	2 896 979	2 865 163	2 826 663	2 812 629



L'augmentation, à compter de 2012, des recettes propres de l'EPCC a permis de compenser la baisse progressive d'une partie des contributions des membres fondateurs et de maintenir à un niveau relativement stable les recettes des six exercices budgétaires passés.

2. Evolution des principaux postes de dépenses :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses de personnel	2 615 642,39	2 604 113,91	2 595 191,14	2 541 076,42	2 489 965, 53	2 497 778,88
Charges générales	120 165,22	114 735,32	126 382,43	160 153,49	194 675,26	233 022,60
Investissement	3 982,06	28 760,21	48 079,73	37 148,25	49 007,58	53 142,22
Total	2 739 789,67	2 747 609,44	2 769 653,56	2 738 378,16	2 733 648,37	2 783 943,70



La diminution progressive des charges de personnel (- 117 863 € entre 2011 et 2016) a permis d'élever le niveau des dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à des propositions pédagogiques de qualité. Une concurrence se joue en effet aujourd'hui entre les établissements d'enseignement supérieur artistique qui, au-delà de leur attractivité propre, défendent celle d'un territoire et de son offre culturelle. Il convient donc d'être en permanence en adéquation avec les évolutions et les innovations technologiques, que ce soit au moyen d'investissements propres ou par le biais de partenariats et avec l'actualité de l'art contemporain par l'organisation de déplacements pédagogiques ciblés, l'accueil d'artistes et théoriciens reconnus ou l'enrichissement du fonds documentaire spécialisé de la bibliothèque. L'établissement doit également se donner les moyens d'être force de proposition et acteur, au niveau local, d'évènements culturels en relation avec l'art contemporain.

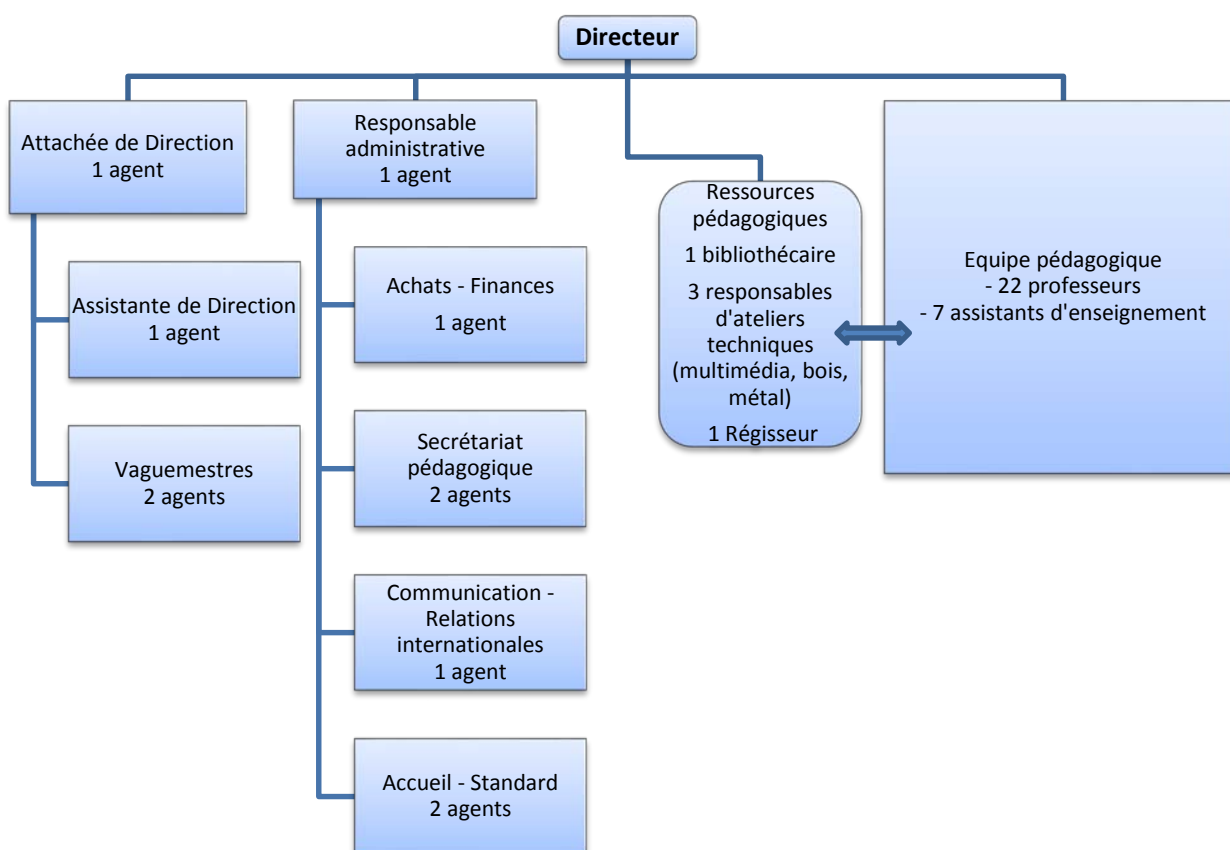
Tout en faisant face aux nouvelles dépenses qui se sont imposées aux EPCC en matière d'enseignement supérieur depuis leur création, l'esadtpm a, avec un budget relativement constant, continué d'assurer sa mission en direction du public amateur de l'agglomération et du Var en accueillant chaque année plus de 200 personnes dans ses différents ateliers.

IV. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

1. Effectifs de la collectivité

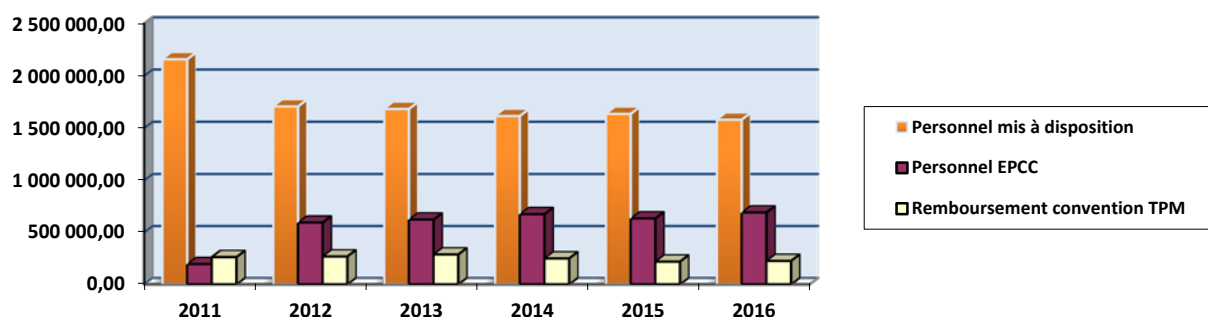
Les effectifs de la collectivité sont constitués de personnels mis à disposition par la communauté d'agglomération (30 agents) et de personnels de l'EPCC (16 agents). Ces personnels sont répartis sur 3 filières de la fonction publique territoriale : 8 agents relèvent de la filière administrative, 8 de la filière technique et 30 de la filière culturelle. Les effectifs de l'EPCC sont passés de 51 à 46 agents entre 2011 et 2016.

Organigramme fonctionnel :



2. Evolution des charges de personnel

Dépenses de personnel	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Personnel mis à disposition	2 159 240,78	1 707 730,00	1 683 814,52	1 616 222,00	1 636 470,00	1 580 973,35
Personnel EPCC	194 806,61	594 724,55	623 941,53	676 052,42	634 622,53	691 791,12
Remboursement convention TPM	261 595,00	267 958,00	287 435,09	248 802,00	218 603,00	225 014,41
Total annuel	2 615 642,39	2 570 412,55	2 595 191,14	2 541 076,42	2 489 965,53	2 497 778,88



Les dépenses de personnel ont fortement diminué entre 2011 et 2016 (- 117 863 €) et ont connu une évolution structurelle conforme aux prévisions avec une diminution progressive du personnel mis à disposition et une montée en charge des effectifs de l'EPCC.

Il convient aujourd'hui de les stabiliser car, loin d'être pénalisant, le poids de ces dépenses au regard des autres comptes de charges de l'EPCC constitue son atout et sa richesse.

La spécificité de l'enseignement supérieur artistique nécessite en effet un taux d'encadrement important, le face à face avec les enseignants jouant un rôle déterminant dans la maturation du projet artistique de l'étudiant, en particulier au niveau de ses recherches.